

Déclaration concernant le travail forcé et le travail des enfants (2023)

En vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (L.C. 2023, ch. 9).

Rapport conjoint au nom de : Gilead Sciences Canada, Inc. et Gilead Alberta ULC

1. Introduction

Le présent rapport est rédigé en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi ») qui exige que les sociétés déclarent les mesures qu'elles ont prises au cours de l'exercice fiscal pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans leurs activités et leur chaîne d'approvisionnement. Il s'agit d'un rapport conjoint pour Gilead Sciences Canada, Inc. (« Gilead Canada ») et Gilead Alberta ULC (« Gilead Alberta »). Ce rapport fait référence à l'exercice fiscal 2023, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Gilead Canada et Gilead Alberta sont des filiales de Gilead Sciences, Inc. (« Gilead États-Unis »).

Les mentions de Gilead Canada, de Gilead Alberta ou de Gilead États-Unis sont propres à chaque entité. Les mentions de « Gilead », « nous », « notre » ou « nos » font référence au groupe Gilead en général, dont font partie Gilead Canada et Gilead Alberta.

Gilead est déterminée à créer un monde en meilleure santé pour tous et a pour mission de découvrir, de développer et d'offrir des traitements novateurs pour les personnes atteintes de maladies potentiellement mortelles grâce à une approche scientifique audacieuse et transformatrice.

À l'échelle mondiale, la principale activité commerciale de Gilead est le développement, la fabrication, la vente et la distribution de produits pharmaceutiques destinés à la santé humaine. Gilead opère dans un environnement hautement réglementé. Elle utilise des établissements appartenant à Gilead ainsi que des partenaires stratégiques tiers pour fabriquer et distribuer ses produits dans le monde entier.

Gilead vend des produits pharmaceutiques à des hôpitaux, à des pharmacies de détail et à d'autres fournisseurs de soins de santé au Canada, aux États-Unis d'Amérique (« É.-U. ») et dans le monde entier. Gilead offre également des services techniques et de soutien en lien avec ses produits pharmaceutiques à des sociétés du groupe.

Le siège social mondial de Gilead est situé à Foster City, en Californie. Gilead Canada et Gilead Alberta sont toutes deux établies au Canada, en Ontario et en Alberta respectivement.

Chez Gilead, nous sommes déterminés à maintenir les normes les plus élevées en matière de conduite éthique et juridique. Gilead reconnaît la gravité de l'esclavage moderne, du travail forcé et du travail des enfants, ainsi que de la traite des personnes et l'importance de lutter contre. Elle est déterminée à bien comprendre les risques liés à l'esclavage et à la traite des personnes dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement et à prendre toutes les mesures appropriées pour les contrer.

Nous cherchons à mener nos activités d'une manière qui respecte les droits de la personne et la dignité des personnes. Chacun d'entre nous peut jouer un rôle dans l'élimination des violations des droits de la personne telles que le travail forcé et le travail des enfants, l'esclavage et la traite des personnes. Nous soutenons et respectons la protection des droits de la personne et nous nous attendons à ce que nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux en fassent autant.

2. Structure, activités et chaînes d'approvisionnement de Gilead

Structure

Gilead Canada (numéro d'entreprise : 602443) est une filiale en propriété exclusive de Gilead États-Unis. Gilead Canada compte environ 181 employés et 7 entrepreneurs.

Gilead Alberta (numéro d'entreprise : 2012792806) est contrôlée par sa société mère, Gilead États-Unis, via GALLC. Gilead Alberta compte environ 363 employés et 5 entrepreneurs.

Activités

Gilead vend des produits pharmaceutiques à des hôpitaux, à des pharmacies de détail et à d'autres fournisseurs de soins de santé au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier. Le siège social mondial de Gilead est situé à Foster City, en Californie. Gilead exploite et gère ses filiales au moyen de politiques, de systèmes et de processus mondiaux conçus pour assurer la cohérence dans l'ensemble du groupe, dont la gouvernance des contrats avec des tiers, les processus de vérification et la surveillance.

Gilead Canada est la filiale canadienne de Gilead États-Unis. Gilead Canada vend et commercialise ses produits au Canada. Gilead Canada soutient les activités commerciales, médicales, réglementaires, financières et juridiques à grande échelle pour Gilead États-Unis et Kite, une société de Gilead, au Canada.

Gilead Alberta abrite les activités de développement des programmes portant sur de petites molécules et de production d'ingrédients actifs pour les programmes de recherche à l'échelle mondiale de Gilead. Gilead mise également sur les capacités de fabrication contractuelles canadiennes pour répondre à la production locale et mondiale. Environ le tiers des comprimés dont Gilead a besoin pour répondre aux besoins mondiaux est produit par des sous-traitants canadiens.

Chaînes d'approvisionnement

La chaîne d'approvisionnement de Gilead comprend des centaines de fournisseurs directs et des milliers de fournisseurs indirects établis partout dans le monde.

Achats de Gilead

Gilead achète des biens et des services qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, les services de création et de publicité, la construction, le fonctionnement et les fournitures des établissements, le matériel informatique, les services informatiques et de consultation, l'équipement et les fournitures des laboratoires, les services de logistique et de distribution, la fabrication des matières premières

et les services associés, les études de marché, les services précliniques, les services d'impression, les services immobiliers, les services de dotation en personnel et de consultation, et les services de transport.

Fabrication et production

Gilead utilise des établissements lui appartenant ainsi que des partenaires stratégiques tiers pour fabriquer et distribuer ses produits dans le monde entier. Avec des sites de fabrication situés aux États-Unis, au Canada (Alberta) et en Irlande, notre groupe de développement et de fabrication de produits pharmaceutiques est déterminé à réduire l'empreinte environnementale associée à la fabrication de ses produits.

Les fournisseurs d'ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA) et de produits pharmaceutiques de Gilead doivent respecter la réglementation sur les bonnes pratiques de fabrication (BPF) exigée par la FDA et les autres autorités sanitaires pertinentes dans le monde. Les BPF couvrent tous les aspects de la production, dont les procédures de fabrication, la méthodologie des tests, l'entretien des locaux et de l'équipement, la formation, l'hygiène personnelle du personnel et la documentation appropriée.

Renseignements supplémentaires sur Gilead Canada et Gilead Alberta

Gilead Canada reçoit des produits destinés à la vente et à la distribution provenant de sites de fabrication appartenant à Gilead situés aux États-Unis, en Irlande et au Canada (en Alberta), ainsi que de fabricants tiers (organisations de fabrication contractuelle) situés aux États-Unis et au Canada. Ces produits sont vendus et distribués au Canada.

Gilead Alberta reçoit des matières premières provenant de sites de fabrication appartenant à Gilead et de fabricants tiers établis partout dans le monde et en particulier aux États-Unis, en Chine, dans l'Union européenne, au Mexique, au Japon, en Corée et en Inde. Ces matières premières servent à fabriquer des IPA qui sont envoyés aux fabricants de produits pharmaceutiques (Gilead et des tiers) qui produisent, emballent et étiquettent le produit final. Le produit final est distribué au Canada et dans le monde entier pour être vendu aux clients finaux.

3. Politiques et processus de diligence raisonnable de Gilead en ce qui concerne le travail forcé et le travail des enfants

Code d'éthique

Les valeurs fondamentales de Gilead sont l'intégrité, le travail d'équipe, la responsabilisation, l'inclusion et l'excellence, et intègrent le respect des droits de la personne et des droits du travail dans l'ensemble des activités. Cela comprend la conduite éthique et morale, ainsi que le respect des lois, des règlements et des politiques de la société. Les valeurs fondamentales, en particulier les valeurs d'intégrité et de responsabilisation, sont inhérentes au Code d'éthique de Gilead, que tous les employés, dirigeants, directeurs et entrepreneurs de Gilead, ses sociétés affiliées et ses filiales (collectivement, le « Personnel de Gilead ») doivent respecter. Gilead s'attend également à ce que tous les tiers qui lui fournissent des services, ou avec qui elle collabore, agissent conformément aux principes de son Code d'éthique. Le Code d'éthique comporte une section sur l'engagement à l'égard des droits de la personne qui stipule que nous cherchons à mener nos activités d'une manière qui respecte les droits de la personne ainsi que la dignité des personnes et que chacun d'entre nous peut jouer un rôle dans l'élimination des violations des droits de la personne tels que le travail des enfants, l'esclavage, la traite des personnes et le travail forcé. Par son Code, Gilead s'attend à ce que son personnel soutienne et respecte la protection des droits de la personne et veille à ce que les fournisseurs et les partenaires commerciaux en fassent autant.

Rapports, enquêtes et responsabilisation interne

Le personnel de Gilead doit signaler toute violation potentielle des lois, des règlements et des politiques de la société (y compris le Code d'éthique de Gilead) ainsi que tout autre acte répréhensible grave au sein de Gilead. Pour faciliter les divulgations et aider à protéger l'anonymat, le Personnel de Gilead peut signaler toute préoccupation au moyen de la Ligne d'assistance éthique de Gilead. Gilead enquête sur toutes les allégations d'inconduite et les circonstances qui impliquent des violations potentielles des lois, des règlements ou des politiques de la société. Les violations ne sont pas tolérées et peuvent entraîner des mesures disciplinaires, y compris le licenciement (le cas échéant).

Code de conduite des fournisseurs

Dans le cadre de notre stratégie d'approvisionnement et de chaîne d'approvisionnement, nous avons recours à l'approvisionnement responsable, à l'inclusion des fournisseurs, à des procédures de vérification, à la chimie verte et à des principes de fabrication et de distribution durables en vue de réduire l'incidence de nos pratiques d'approvisionnement et de chaîne d'approvisionnement.

Chez Gilead, nous sommes déterminés à maintenir les normes les plus élevées en matière de conduite éthique et juridique, et nous nous attendons à ce que nos fournisseurs en fassent autant. Nous nous efforçons de sélectionner des fournisseurs qui partagent ces normes.

Gilead dispose d'un Code de conduite pour les fournisseurs (« Code de conduite des fournisseurs »), qui reflète les pratiques commerciales et les principes de conduite qui soutiennent cet engagement. Il doit être envisagé dans le contexte des valeurs fondamentales de Gilead, soit l'intégrité, le travail d'équipe, la responsabilisation, l'inclusion et l'excellence. Le Code de conduite des fournisseurs stipule que les fournisseurs doivent se conformer aux lois et règlements applicables. Plus particulièrement, le Code de conduite des fournisseurs précise que les fournisseurs doivent soutenir la protection des droits de la personne proclamés à l'échelle internationale et veiller à ce qu'ils ne soient pas complices de violations des droits de la personne, et plus précisément qu'ils ne doivent pas recourir au travail des enfants, au travail forcé ou à la traite des personnes.

Le Code de conduite des fournisseurs décrit, en plus de se conformer aux lois applicables, que chacun d'entre nous doit faire preuve de bon sens et appliquer ses normes éthiques personnelles les plus élevées dans la prise de décisions commerciales lorsqu'il n'y a pas de lignes directrices énoncées dans le Code de conduite des fournisseurs. Une intégrité personnelle infaillible est le fondement de l'intégrité de la société.

Gilead a mis à jour le Code de conduite des fournisseurs en mars 2024 afin de renforcer son engagement à l'égard des droits de la personne. En 2022, Gilead États-Unis a entrepris, à l'échelle de la société, une réévaluation de la façon d'assurer une adoption plus large de son Code de conduite des fournisseurs et a mis en œuvre des procédures supplémentaires, comme la réalisation d'évaluations des écarts et l'établissement de priorités pour la poursuite des engagements avec les fournisseurs qui n'ont pas encore signé le Code.

Le Code de conduite des fournisseurs est accessible à tous les fournisseurs de Gilead sur le site Web de Gilead États-Unis, et des mesures sont en cours pour renforcer ses processus de diffusion, principalement au moyen d'une intégration optimisée et de modèles de contrats.

Certification des fournisseurs

Gilead s'attend à ce que ses fournisseurs appliquent les principes du Code de conduite des fournisseurs dans l'exécution de leurs responsabilités. À mesure que les activités de Gilead se sont étendues sur de nouveaux marchés et de nouvelles chaînes d'approvisionnement, Gilead a traduit son Code de conduite des fournisseurs en dix langues. Le Code de conduite des fournisseurs peut donc être transmis aux fournisseurs potentiels à l'échelle mondiale et être utilisé dans le cadre du processus de sélection des fournisseurs. Le refus d'un fournisseur de s'engager à respecter les principes du Code de conduite des fournisseurs est un facteur important dans la décision de faire affaire avec ce dernier. En 2022, Gilead a augmenté d'environ 33 % le nombre de fournisseurs dans le monde ayant signé le Code de conduite des fournisseurs ou ayant confirmé opérer sous un équivalent fonctionnel au moins aussi exigeant que le Code de conduite des fournisseurs de Gilead.

Gilead a l'intention d'automatiser l'obligation pour tous les nouveaux fournisseurs de lire et d'accepter son Code de conduite des fournisseurs pendant le processus d'intégration de ses fournisseurs.

Les accords contractuels entre Gilead et ses fournisseurs stipulent le respect des lois et des règlements applicables. Gilead a le droit de résilier les contrats des fournisseurs qui n'ont pas respecté leurs obligations contractuelles. Gilead encourage ses fournisseurs à utiliser des systèmes de gestion pour faciliter l'amélioration continue et la conformité aux attentes du Code de conduite des fournisseurs, ainsi que pour déterminer, évaluer et gérer les risques dans tous les domaines.

4. Éléments des activités et des chaînes d'approvisionnement de Gilead qui présentent un risque de travail forcé ou de travail des enfants et mesures prises pour évaluer et gérer ce risque

Dans le cadre de la stratégie d'approvisionnement et de chaîne d'approvisionnement du groupe Gilead, Gilead a recours à l'approvisionnement responsable en vue de réduire l'incidence de ses pratiques d'approvisionnement et de chaîne d'approvisionnement.

Gilead reconnaît que l'exposition au risque d'esclavage moderne augmente lorsqu'elle interagit avec des tiers, en particulier dans des domaines comme la restauration, le nettoyage, le transport, l'équipement et les vêtements de protection, l'entreposage, la construction, la fabrication, l'emballage et les produits promotionnels. En ce qui concerne l'industrie pharmaceutique, nos matières premières sont diversifiées et proviennent du monde entier. Nos procédures de diligence raisonnable comprennent la cartographie et l'évaluation de l'exposition de notre chaîne d'approvisionnement afin que les efforts d'atténuation soient orientés vers les lieux et les activités présentant les risques les plus élevés. Toutefois, ces derniers ne sont pas explicitement associés au travail forcé et au travail des enfants dans tous les cas. Gilead n'effectue pas de cartographie holistique de la chaîne d'approvisionnement comprenant les partenaires de son réseau de chaînes d'approvisionnement et les autres fournisseurs de services dont dépend sa chaîne d'approvisionnement.

Gilead utilise les politiques et les processus décrits à la section 3 de la présente déclaration pour évaluer et gérer les risques d'esclavage, de traite des personnes, de travail forcé et de travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement. En outre, les initiatives ci-dessous sont entreprises.

Gilead États-Unis investit dans la collaboration intersectorielle dans le cadre de ses efforts continus pour relever un large éventail de défis mondiaux qui concernent les communautés du monde entier. Gilead États-Unis a choisi de se joindre à d'autres sociétés à la vision similaire en soutien au Pacte mondial des Nations Unies (United Nations Global Compact, UNGC), une initiative volontaire conçue pour harmoniser les secteurs au nom des droits de la personne, des normes de travail, de la protection de l'environnement et des pratiques de lutte contre la corruption. Gilead intègre les principes de l'UNGC dans sa stratégie, sa culture et ses activités quotidiennes.

De plus, Gilead s'est engagée à adopter des pratiques responsables en matière de chaîne d'approvisionnement. Gilead États-Unis s'est jointe à l'Initiative relative aux chaînes d'approvisionnement de l'industrie pharmaceutique (Pharmaceutical Supply Chain Initiative ou

« PSCI ») en 2018. La PSCI a élaboré des normes sur six problématiques communes aux chaînes d'approvisionnement : (1) l'emploi choisi librement, (2) le travail des enfants et les jeunes travailleurs, (3) la non-discrimination, (4) le traitement équitable, (5) les salaires, les avantages sociaux et les heures de travail et (6) la liberté d'association. Ces normes définissent nos attentes à l'égard de ces problématiques. En tant que membre de la PSCI, Gilead fait la promotion de pratiques responsables qui amélioreront continuellement les résultats sociaux, sanitaires, sécuritaires et en matière de durabilité environnementale. Gilead États-Unis participe activement aux comités de la PSCI, entraînant des changements positifs au sein de Gilead et dans l'ensemble de l'industrie pharmaceutique grâce au déploiement d'efforts en collaboration avec des sociétés paires membres. La participation de Gilead États-Unis à la PSCI continue de façonner la mise en œuvre des meilleures pratiques, comme nous le verrons plus loin dans la présente déclaration.

5. Mesures correctives

Aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants n'a été cerné ou signalé dans la chaîne d'approvisionnement de Gilead. Par conséquent, Gilead n'a pris aucune mesure pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants ni aucune mesure pour remédier à la perte de revenu des familles les plus vulnérables découlant de ces mesures.

6. Formation sur le travail forcé et le travail des enfants dispensée aux employés

Gilead Canada et Gilead Alberta ne dispensent actuellement aucune formation sur le travail forcé et le travail des enfants. Toutefois, tous les employés de Gilead doivent suivre une formation sur le Code d'éthique de Gilead. De plus, chez Gilead Alberta, les employés doivent suivre une formation sur les BPF dans le cadre de leur processus d'intégration.

7. Efficacité à s'assurer que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans les activités et les chaînes d'approvisionnement

Gilead poursuit l'élaboration de son programme visant à prévenir le travail forcé et le travail des enfants, l'esclavage moderne et la traite des personnes en 2024. Ce faisant, nous examinerons les mesures pour évaluer l'efficacité des processus déjà en place au moyen des vérifications décrites ci-dessous, ainsi que les mesures supplémentaires qui pourraient être mises en œuvre.

Gilead surveille ses fournisseurs dans le cadre de ses programmes de gestion des relations des fournisseurs. Il peut s'agir de réunions régulières en personne entre la direction de Gilead et ses fournisseurs, le cas échéant.

Gilead utilise son personnel et, dans certaines circonstances, des tiers indépendants pour effectuer des vérifications régulières et ad hoc ainsi que des inspections des sites de ses fournisseurs de fabrication et demobilise afin d'assurer le respect des accords sur la qualité

(remarque : Gilead Alberta et Gilead Canada ne font pas de vérification distincte de leurs fournisseurs). Ces fournisseurs peuvent également faire l'objet de vérifications et d'inspections ad hoc par les autorités gouvernementales.

Bien que le travail forcé et le travail des enfants, l'esclavage et la traite des personnes ne soient pas des cibles spécifiques de ces vérifications, le personnel de Gilead qui effectue ces vérifications doit faire remonter immédiatement ces observations ou soupçons. En 2023, aucun problème lié au travail forcé n'a été soulevé dans les établissements vérifiés dans le cadre de ce programme.

Gilead procède à une évaluation des fournisseurs qui l'aide à faire face aux risques sociaux et éthiques (dont la santé et la sécurité, la traite des personnes, l'esclavage moderne, y compris l'emprisonnement forcé, attaché et involontaire, le travail des enfants, la discrimination et le traitement injuste, et l'intégrité des sociétés), risques environnementaux, opérationnels et autres au sein de sa chaîne d'approvisionnement.

Gilead doit s'assurer que les fournisseurs protègent les travailleurs, grâce au rendement en matière de santé et de sécurité et aux autres autres moyens, dont la vérification du cadre de gestion en cas d'accident ou de blessure, les enquêtes et les vérifications des dossiers d'incident lors des évaluations sur place des fournisseurs, mais également que la protection des travailleurs est assurée par des personnes clairement identifiées et responsables qui possèdent les compétences, la formation et les connaissances techniques et de gestion appropriées.

En 2023, Gilead États-Unis a terminé sa première vérification d'évaluation de site de fournisseur qui a mis à profit les ressources et les approches de la PSCI. Ces vérifications de la PSCI tiennent généralement compte de la totalité ou d'une partie des piliers décrits dans les principes de la PSCI (c'est-à-dire l'éthique, les droits du travail et de la personne, la santé et la sécurité, l'environnement et les systèmes de gestion) et dans les Conseils de vérification de la PSCI.

Approbation et attestation

Ce rapport a été approuvé en vertu du sous-alinéa 11(4)b)(ii) de *la Loi* par les conseils d'administration de Gilead Sciences Canada, Inc. et de Gilead Alberta ULC.

Au nom de Gilead Sciences Canada, Inc.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de celles de la section 11, j'atteste avoir examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités mentionnées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans ce rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Nom complet : Christophe Griolet
Titre : Vice-président et directeur général
Date :
Signature :

J'ai le pouvoir de lier Gilead Sciences Canada, Inc.

Au nom de Gilead Alberta ULC

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de celles de la section 11, j'atteste avoir examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités mentionnées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans ce rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Nom complet : Greg Klak
Titre : Vice-président, Exploitation
Date :
Signature :

J'ai le pouvoir de lier Gilead Alberta ULC.